



MAIRIE DE CAMPAN

HAUTES-PYRÉNÉES

E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019
(Date de convocation : 4 avril 2019)

Délibération n° 20190410/15

Le dix avril deux mille dix-neuf à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Gérard Ara, Maire,

Étaient présents : M. Gérard Ara, Maire, M. Alain Aragnouet, Mme Claudine Padroni-Bourdieu, Mme Michèle Dupont, M. Alain Loncan, Adjoint, Mme Pascale De Paoli, Mme Valérie Seng, M. Guillaume Pambrun, M. Jean-François Rabaud, M. Pierre Brau-Nogue, M. Marc Tapie formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Régine Lignier (excusée), Mme Séverine Flory, M. Jacques Gardères (excusé, procuration à Mme Claudine Padroni-Bourdieu), Mme Régine Escaffre,

Secrétaire de séance : M. Alain Loncan

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : CREATION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION (STEP) A PAYOLLE

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil municipal le projet de création d'une nouvelle Station d'épuration (STEP) à Payolle afin de remplacer celle qui est aujourd'hui obsolète et polluante. Ce projet a été élaboré par le Bureau d'Etudes PRIMA INGENIERIE SUD-OUEST dans le cadre de sa mission d'accompagnement de la commune de Campan pour la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Le projet consiste en la construction d'une station d'épuration type Filtres Plantés de Roseaux de 500 EH et mise en place d'un poste de refoulement en amont de la STEP.

Cette création vise à répondre aux exigences de l'ARS et de la DDT. Ce remplacement est envisagé depuis un an et demi et aujourd'hui pour des raisons techniques, environnementales et d'accueil touristique, il est impératif de réaliser cette nouvelle station.

Il est présenté l'estimatif des travaux pour un montant total de 605 900 € HT (35 900,00 € pour les études ; 570 000,00 € pour les travaux).

Cette opération peut bénéficier de soutiens publics de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 30 % et du Département à hauteur de 12 %.

Coût prévisionnel de l'opération		605 900,00 €
AEAG	30 %	171 000,00 €
Département	12 %	68 400,00 €
Autres financeurs ? Etat ?		
Commune	58 %	366 500,00 €

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de :

- valider le projet de création d'une nouvelle STEP à Payolle,
- lancer toutes les consultations nécessaires à sa réalisation,
- autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches permettant d'assurer le financement de ce projet, notamment de demander les aides de l'AEAG, du Département et de tout autre financeur potentiel.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage : 17 avril 2019



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard Ara